

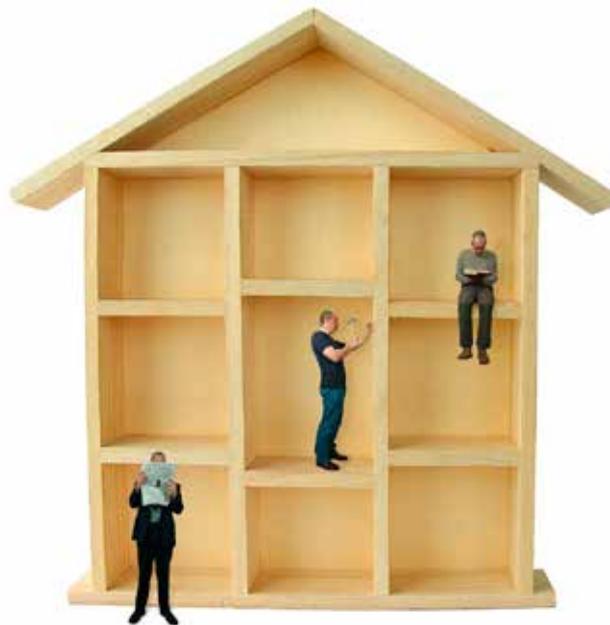
# Bruits de voisinage

## Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e

26-27-28 septembre 2017

17-18 octobre 2017



## CidB

Centre d'information  
sur le **Bruit**

12-14, rue Jules Bourdais  
75017 Paris

**Brigitte QUETGLAS**  
Tél. : 01 47 64 64 61  
email : quetglas@cidb.org  
<http://www.bruit.fr>



Paris | 27-29 novembre 2017  
Centre des Congrès de la Villette  
Cité des Sciences et de l'Industrie

## Objectifs

**La prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité des maires, que la commune possède une police étatisée ou non.**

Les Codes de l'environnement et de la santé publique demandent aux communes s'assermenter certains de leurs agents afin de constater les infractions en matière de bruits de voisinage et de dresser des procès-verbaux. Cette assermentation est assujettie à une formation comprenant deux modules : le constat sans mesure acoustique et le constat avec mesures acoustiques.

Cette action de formation a pour but d'aider les agents territoriaux et notamment les policiers municipaux afin qu'ils soient capables d'aider les populations à résoudre les conflits en matière de bruits de voisinage.

*Le CidB, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, fait partie des organismes de formation désignés par le ministère en charge de l'environnement pour assurer cette formation.*

**Le programme de ce stage est conforme à la circulaire du 25 octobre 1995 et a été approuvé par la mission bruit et agents physiques du ministère.**

## Public concerné

- Les agents communaux, et notamment les policiers municipaux ;
- Les personnels des agences régionales de santé ;
- et toutes personnes susceptibles de jouer un rôle dans la prévention des conflits de voisinage.

**Nombre minimum de participants : 5**

**Nombre maximum de participants : 15**

## Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

## Lieu du stage

**HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,**  
10, rue Bernard Buffet  
75017 Paris

**Attention :** Le CidB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants.

Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à :

**CidB, Salle annexe**  
6, rue Jules Bourdais  
75017 Paris

**Programme et Bulletin d'inscription ci-joint.**

# Programme

## 1<sup>er</sup> module

### 1<sup>er</sup> jour

**13h30-14h00** : Accueil des participants  
**14h00 - 17h00** : **Christophe Sanson, avocat au barreau des Hauts de Seine, spécialiste de la lutte contre le bruit**  
Le cadre juridique de la lutte contre le bruit en France. Les codes et les outils juridiques existants. Le décret 2006-1099 sur les bruits de voisinage.

### 2<sup>e</sup> jour

**9h00 - 13h00** : **Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre**  
Notions générales sur le bruit, le fonctionnement de l'appareil auditif, les effets sur la santé

**13h00 -14h00** : Déjeuner

**14h00 -17h00** : **Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre**  
Les étapes du traitement d'une plainte au travers d'exemples : règlement amiable, la médiation, le PV de constatation

### 3<sup>e</sup> jour

**9h00-13h00** : **Gilles Michel, directeur de l'environnement et du développement durable de la ville de Villejuif**  
Exercices de mise en situation

**13h00-14h00** : Déjeuner

**14h00 -17h00** : **Gilles Michel, directeur de l'environnement et du développement durable de la ville de Villejuif**

Traitement d'une plainte à l'échelon communal

**17h00** : Évaluation du module 1

## 2<sup>e</sup> module

### 1<sup>er</sup> jour

**8h30-9h00** : Accueil des participants  
**9h00-11h00** : **Laurent Droin, directeur du CIDB**  
Les indicateurs et les éléments d'acoustique nécessaires pour effectuer une mesure du bruits de voisinage.  
**11h00-13h00** : **James Lambert, 01dB brand of Acoem**  
Présentation d'appareils de mesure

**13h00-14h00** : Déjeuner

**14h00-17h00** : **Marc Esmenjaud, consultant en santé publique**  
Brefs rappels du décret du 31 août 2006. Le cas particulier de l'émergence spectrale. Présentation de l'intérêt de la mesure de bruit pour le constat des infractions

### 2<sup>e</sup> jour

**8h00 - 10h00** : **Jessy Schricke, Brüel & Kjaer**  
Présentation d'appareils de mesure  
**10h00-12h00** : **Alain Guillen, Norsonic France**  
Présentation d'appareils de mesure

**12h00 -13h00** : Déjeuner

**13h00-17h00** : **Patrick Luquet, consultant en acoustique**  
Comment effectuer une mesure de bruit : la présentation de la norme NFS 31 010.

**17h00** : Évaluation du module 2

## Moyens et méthodes pédagogiques

Chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique contenant les supports de stage qui reprennent les différents exposés présentés lors des deux modules.  
Des cas pratiques sont traités en fin de présentation.

## Évaluation de la formation/sanction de la formation

L'évaluation du stage portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire à la fin du stage.



## Accès

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES :

**Par la route** :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1<sup>ère</sup> rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

**Métro** : Ligne 13 station Brochant

**RER** : Ligne C station Porte de Clichy

CidB, SALLE ANNEXE :

**Par la route** : Prendre le Périphérique, sortir Porte d'Asnières, prendre le boulevard Berthier, puis la rue Jules Bourdais (1<sup>er</sup> feu à droite). Stationnement payant en surface.

**Métro** : Ligne 3 station Place Maréchal Juin-Pereire

**RER** : Ligne C station Place Maréchal Juin-Pereire

**Le CidB se trouve au 14, rue Jules Bourdais**

# Bruits de voisinage

## Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e  
26-27-28 septembre 2017  
17-18 octobre 2017

# CidB

Centre d'information  
sur le **Bruit**

## Bulletin d'inscription

À retourner à :

CidB - Brigitte Quetglas

12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris

Tél. : 01 47 64 64 61 - Fax : 01 47 64 64 63 - E-mail : [quetglas@cidb.org](mailto:quetglas@cidb.org)



Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme : ..... Service : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail du participant (obligatoire) : .....

Souhaite participer au Module 1 : les 26-27-28 septembre 2017 dont les frais d'inscription s'élèvent à **830 € nets\***.

Souhaite participer au Module 2 : les 17-18 octobre 2017 dont les frais d'inscription s'élèvent à **620 € nets\***.

Souhaite participer aux Modules 1 et 2 dont les frais d'inscription s'élèvent à **1 380 € nets\***.

**Le CidB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

### Adresse de facturation

Organisme : ..... Service : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

### Mode de règlement

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CIDB

Virement bancaire au : CIC Neuilly-sur-Seine, **IBAN** : FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170 **BIC** : CMCIFRPP

Sur facture en ..... exemplaires

**Date :** .....

**Cachet et Signature :** .....

*\* Le CidB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. Ces frais comprennent les cours, le dossier technique, les déjeuners et les pauses.*

**Pour toute annulation au-delà du 11 septembre 2017 pour le module 1 et du 2 octobre 2017 pour le module 2, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CidB se réserve le droit d'annuler la session.**